

## Description de la fonction

Formation

### → Moniteur sport-handicap<sup>1</sup>

#### Informations générales

Club sportif		N°	
Moniteur			
Responsable technique			

#### Supérieur

- + Responsable technique

#### Profil des exigences

- + Formation de moniteur sport-handicap PluSport terminée avec succès

#### Cahier des charges responsabilités

- + Collaborer avec la direction technique pour l'établissement du programme annuel
- + Etablir le programme sportif / d'entraînement en fonction du programme annuel
- + Effectuer la planification annuelle / semestrielle de la discipline sportive concernée
- + Attribuer les tâches aux aides et assistants et en discuter préalablement avec eux
- + Planifier et préparer les leçons
- + Préparer le matériel et la salle, s'assurer de leur rangement
- + Diriger la leçon en tenant compte des exigences de qualité
- + Durant la leçon: garantir la sécurité des sportifs, des aides et des assistants
- + S'assurer que le contrôle des présences soit fait
- + Transports: s'assurer que le transport des sportifs soit garanti avant et après la leçon
- + Nouveaux participants: les accueillir, s'assurer d'obtenir tous les documents nécessaires, informer par écrit le responsable technique / le secrétariat / la présidence
- + Maintenir le contact avec les parents / personnes de référence / supérieurs: annoncer tout problème de santé ou de comportement, donner des informations sur l'entraînement et la participation aux manifestations
- + Compléter les questionnaires / évaluations de groupes
- + Participer aux groupes de travail et aux rencontres de moniteurs
- + Informer régulièrement le comité et/ou le responsable technique sur l'activité sportive
- + Participer aux manifestations incluses dans le programme annuel (par ex. journée PluSport)

<sup>1</sup> Pour des raisons de confort de lecture, le présent document est écrit dans la forme masculine, cette dernière s'appliquant évidemment toujours aux deux genres.

**Remarques**

- + Le montant des honoraires est fixé par le club sportif
- + Le moniteur sport-handicap est tenu de suivre régulièrement des cours de formation continue (au moins tous les 2 ans)

Le moniteur sport-handicap atteste avoir pris connaissance du présent document et s'engage à respecter les directives qui y sont mentionnées.

Lieu et date:

---

Signature du moniteur:

---